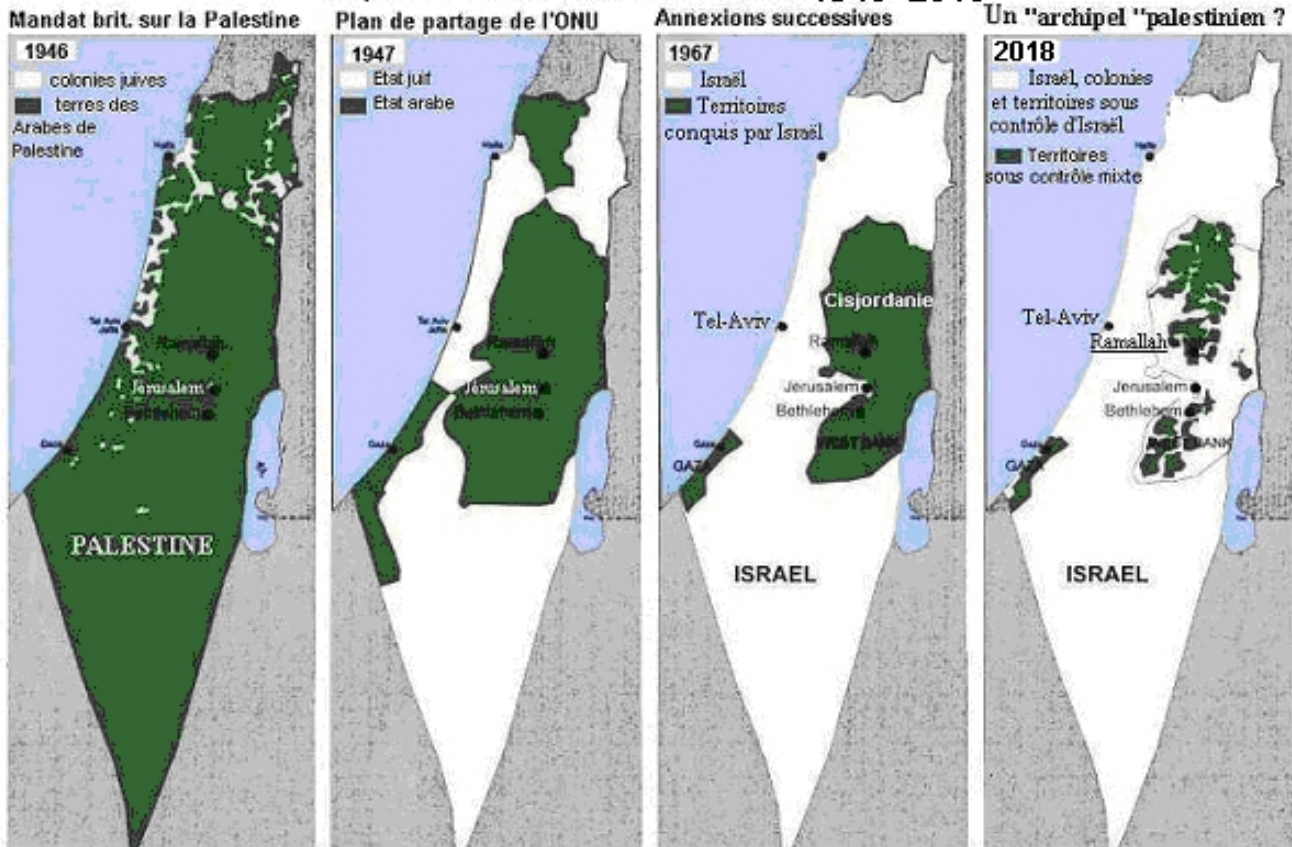


Palestine-Israël : pour mieux comprendre...

Les pertes de territoires des Palestiniens 1946-2018



Les guerres et la colonisation refoulent les Palestiniens, année après année :

- **En vert foncé**, les terres des Palestiniens : en 2018, il leur en reste moins de 15%.
- **En blanc**, propriété juive (7% en 1946), puis l'État juif (56% en 1947), puis les annexions de l'État d'Israël.

Un peu d'histoire...

La Palestine du début du 20^{ème} siècle était un territoire arabe de l'Empire ottoman avec des villes, des ports, une agriculture, une société vivante et 6% seulement de population juive.

- Après la guerre 14-18 et la chute de l'Empire ottoman, la Grande Bretagne et la France se partagent le Proche-Orient.
- En 1917 : déclaration du Britannique Balfour, pour un « Foyer national Juif » en Palestine...qui passe sous mandat britannique en 1920.
- Depuis 1922, immigration juive grandissante en Palestine avec la volonté sioniste d'y créer un État juif, d'où révoltes des Palestiniens contre la colonisation du mouvement sioniste et contre l'occupant britannique, qui de plus, tolère la création de milices armées juives.
- Après la guerre 39-45 et le génocide des juifs en Europe, l'ONU, sous pression occidentale, recommande le 29-11-1947, le partage de la

Palestine : 56% pour un État juif et 44% pour un État arabe palestinien.

- Dès la recommandation de l'ONU, les milices juives expulsent les Palestiniens et détruisent leurs villages.

- **Le 14 mai 1948 : proclamation de l'État d'Israël par Ben Gourion...** Plus de 300.000 Palestiniens ont déjà été expulsés.

- **Les pays arabes voisins déclarent alors la guerre à Israël** dont les forces armées plus importantes lui permettent d'agrandir son territoire qui passe de 56 à 78% de la Palestine.

- **Fin 1949, 500 villages ont été détruits et plus de 800.000 Palestiniens expulsés. Ils se réfugient au Liban, à Gaza, en Syrie... et beaucoup se retrouvent dans des camps de réfugiés, y compris en Cisjordanie qui était alors administrée par la Jordanie.**

Une déclaration de Ben Gourion : « Si j'étais un leader arabe, je ne signerais jamais un accord avec Israël, c'est normal, nous avons pris leur pays. Il y a eu l'antisémitisme, les nazis, Hitler, Auschwitz, mais était-ce leur faute, ils ne voient qu'une chose, nous sommes venus et avons volé leurs terres, pourquoi devraient-ils accepter cela ? ».

En 1967, une nouvelle guerre, déclarée par Israël, se solde par l'occupation de Gaza, de la Cisjordanie, du Sinai (restitué depuis à l'Égypte) du Golan syrien...avec de nouveaux réfugiés !

Un aperçu de ce qu'est l'occupation aujourd'hui en Palestine :

En Cisjordanie :

Violation des droits humains : un Palestinien vivant en Israël peut épouser une Palestinienne des territoires occupés, mais il lui est pratiquement impossible de vivre avec elle.

Etouffer la vie des Palestiniens

Les nombreux check-points (points de contrôles militaires) empêchent de circuler, pour travailler, se soigner, étudier, commercer librement...

La colonisation

En 2018, plus de 650 000 colons vivent en totale illégalité en Cisjordanie occupée, dont plus de 200.000 à Jérusalem-Est, en nombre croissant.

L'oppression :

Des milliers d'habitations et de vergers détruits pour des raisons invraisemblables et injustifiables...

Partout, des colons sèment la terreur, protégés par l'armée d'occupation.

Des arrestations, notamment des membres de la Résistance non-violente, des emprisonnements (y compris des élus et des enfants)

Dans la bande de GAZA :

- Le blocus de tous côtés (air, terre, mer) asphyxie la vie des Palestiniens de Gaza qui manquent de nourriture, de soins, d'électricité, etc.. Ils ne peuvent reconstruire les maisons et infrastructures détruites par les guerres de 2008-2009, **puis de déc. 2012 et la plus destructrice celle de l'été 2014** : des milliers de tués, des blessés par dizaines de milliers, la plupart des civils dont beaucoup d'enfants...

La répression des «*Marches du retour*» de mars 2018 à aujourd'hui a fait près de 300 victimes et des milliers de blessés.

A Jérusalem-Est : colonisation, expulsions et «*judaïsation*» imposées.

Au 1^{er} Avril 2015, la PALESTINE est devenue membre de la **Cour Pénale Internationale**. A ce titre, elle peut poursuivre les dirigeants israéliens pour crimes de guerre. Ce qui a été récemment confirmé.

En Israël, des petits groupes tentent d'agir voire refusent de collaborer à la colonisation : juristes, jeunes refuzniks, anciens militaires etc. Plus précisément, B'Tselem principale ONG des Droits de l'homme en Israël déclare en janvier 2021 : «*un seul gouvernement gère toute personne et toute chose entre le Jourdain et la mer, travaillant à faire progresser et perpétuer la suprématie d'un groupe de personnes – les Juifs – sur un autre – les Palestiniens. C'est l'apartheid.*»

La solution du conflit : le respect du droit !

L'ONU a voté de nombreuses résolutions qu'Israël ne veut pas appliquer, dont :

- **La 194** sur le droit au retour des Palestiniens exilés ou chassés,
 - **La 242** exigeant le retrait d'Israël des territoires occupés en 1967.
- Et le Mur israélien illégal, a été condamné par la Cour Internationale de Justice en 2004.*

Ces résolutions ont été confirmées à de nombreuses reprises par l'ONU

73 Ans d'expulsions des Palestiniens !

54 Ans d'occupation déclarée illégale par l'ONU

L'occupation-colonisation israélienne est la première des violences.

«*Exister c'est résister*» est l'un des slogans préférés des Palestiniens. Ils ajoutent aussi aujourd'hui : «*Aidez-nous !*»

L'AFPS avec la Plate-forme des ONG pour la Palestine interpelle les élus et les dirigeants de l'État pour obtenir le respect du droit international.

Nous pouvons agir : dans la société civile, chacun d'entre-nous, en exigeant la suspension des accords privilégiés avec Israël et en boycottant les produits israéliens provenant des colonies juives, comme cela avait été fait avec succès contre l'apartheid en Afrique du Sud. Et aussi bien sûr en participant aux actions que nous organisons.

Vous pouvez recevoir nos informations comme adhérent ou sympathisant :

AFPS 44 – Pôle ass. Désiré Colombe 8 rue Arsène Leloup 4410 Nantes, tél : 02 51 72 01 23 (permanence : le lundi de 17h à 19h)

afpsnantes@wanadoo.fr Site local : <http://afps44.France-palestine.org> FB : <https://www.facebook.com/AFPS44/>

Site national : <http://France-palestine.org>

10 février 2021